

M. PROBE: Merci, monsieur l'Orateur. Voici le tableau:

Revenu des écoles publiques, 1944
(par provinces)

	Revenu brut	Par élève
Ile du Prince-Edouard ..	\$ 612,488	\$35.65
Nouvelle-Ecosse	5,277,299	45.94
Nouveau-Brunswick	3,468,361	38.62
Québec	30,337,234	48.92
Ontario	55,268,313	85.65
Manitoba	9,293,887	89.05
Saskatchewan	15,316,030	85.33
Alberta	12,803,060	84.24
Colombie-Britannique ..	11,159,456	90.39

Si nous calculons combien il en coûte par élève nous constatons que les dépenses des provinces à cet égard se rangent en deux groupes bien distincts. Dans l'un, nous trouvons l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et le Québec, dans cet ordre, et les chiffres démontrent que l'Ile du Prince-Edouard a dépensé \$35.65 par élève en 1944.

Dans l'autre groupe, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique se rangent dans cet ordre, et les données établissent que le revenu brut est de \$84.24 par élève en Alberta, tandis qu'il est de \$90.39 en Colombie-Britannique.

D'aucuns pourraient soutenir que les deux groupes de provinces en question attachent plus ou moins d'importance à la nécessité de l'instruction, selon le groupe dans lequel la province se range. A mon sens ce raisonnement est faux et n'est pas nécessaire pour établir qu'il y a lieu d'étendre considérablement les subventions fédérales. Sauf dans quelques cas exceptionnels, la plus forte partie des frais restreints de l'enseignement, comme l'indique le tableau que je viens de présenter, retombe et continuera de retomber sur l'instituteur, à moins que le gouvernement fédéral n'assume son rôle légitime de pourvoyeur en matière de finances. Il est fort singulier qu'à l'endroit même où la compétence pédagogique devrait être la plus grande, c'est-à-dire dans l'école rurale à classe unique, la rémunération dans chaque province soit moins élevée que ce que reçoit, dans la même région, le garçon de ferme inexpérimenté.

Malheureusement, les statistiques fédérales ne sont pas à jour à ce sujet, mais j'ai sous la main un tableau préparé par le Bureau de la statistique et indiquant la moyenne du salaire, par provinces, à l'exclusion du Québec, payé dans nos écoles publiques en 1944. Ce tableau indique le salaire moyen de tous les instituteurs dans les écoles publiques, de chacune des provinces mentionnées, pour les écoles urbaines et les écoles rurales à classe unique. Si la Chambre y consent, j'aimerais consigner ce tableau au compte rendu.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Golding): La Chambre permet-elle à l'honorable député de consigner ce tableau au hansard?

Des VOIX: Accordé.

M. PROBE: Le voici:

	L'en-semble des écoles	Ecoles à classe urbaines	Ecoles rurales à classe unique
Ile du Prince-Edouard	\$ 587	\$ 943	\$ 538
Nouvelle-Ecosse	736	1,281	580
Nouveau-Brunswick ..	740	1,355	612
Ontario	1,209	1,806	1,021
Manitoba	982	1,885	843
Saskatchewan	924	1,696	902
Alberta	1,139	1,760	996
Colombie-Britannique	1,471	1,795	1,007

Ces chiffres laissent voir que la rémunération accuse un écart variant du bas niveau de \$538 par année, dans le cas des instituteurs des écoles rurales à classe unique de l'Ile du Prince-Edouard, à un sommet de \$1,885 par année dans le cas de ceux des écoles urbaines du Manitoba.

Je ne prétends pas pour l'instant que le gouvernement fédéral devrait subventionner les traitements des instituteurs, même si je pense que les deniers versés par le contribuable fédéral ne pourraient être dépensés avec plus de profit. Cependant, je suis d'avis que le gouvernement fédéral peut, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit verser des subventions pures et simples pour certaines fins éducatives, dont on pourrait fort bien confier l'administration aux organismes fédéraux déjà existants ou à des organismes qu'on pourrait facilement créer, soit, dans d'autres domaines, verser des subventions conditionnelles fondées sur des contributions comparables de la part des provinces et que ces dernières pourraient administrer.

Par exemple, dans le domaine de l'instruction des adultes, il n'y aurait vraisemblablement pas de conflit de juridiction si le Gouvernement faisait les frais que représente un cours complet sur le civisme canadien, destiné spécialement aux nouveaux immigrants.

Un pays progressif comme le nôtre devrait se permettre d'avoir une bibliothèque nationale, avec des succursales dans tout le Canada, mettant à la disposition du plus humble de ses citoyens des documents littéraires et historiques.

Le gouvernement fédéral devrait développer le goût de la musique au moyen d'orchestres symphoniques nationaux et en répandant, par l'entremise de la Société Radio-Canada, les diverses cultures musicales. L'encouragement donné aux arts et métiers stimulerait nos artistes, nos architectes et nos techniciens.